

## Discours de remerciements

Cérémonie de remise des insignes d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur par Sébastien LECORNU, ministre chargé des collectivités territoriales (4/12/2018)

Monsieur le Ministre, cher Sébastien

Monsieur le Ministre de la culture, cher Franck,

Mesdames et Messieurs

Mes chers amis,

Redoutable et stimulant plaisir que celui d'avoir à m'adresser à vous ce soir, en respectant les règles de ce doux et périlleux exercice : remercier en essayant de n'oublier personne, ce qui bien sûr est impossible ; fuir les généralités ennuyeuses et assommantes, ce qui n'est pas gagné d'avance ; parler un peu de soi mais un peu seulement, ce qui même à petite dose reste somme toute un sujet de faible intérêt. Et surtout, être bref, ce qui, pour ceux qui me connaissent bien, n'est pas une de mes vertus cardinales...

Il va pourtant bien falloir m'y essayer. L'exigence était facile pour le grade de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur : remise par le Premier ministre de l'époque, Jean-Pierre RAFFARIN, la brièveté était de mise pour la réponse. Elle était même radicale puisque l'usage veut qu'on ne réponde ni au président de la République, ni au Premier ministre. L'assistance a donc été soulagée...moi aussi ! Aujourd'hui, rien de tel, je ne saurais rester mutique.

Cette exigence de brièveté, que l'heure quelque peu tardive de cette cérémonie doit m'inciter à respecter plus encore, ne peut néanmoins me faire manquer à mes devoirs les plus élémentaires, surtout quand ces devoirs constituent une sympathique et réjouissante obligation.

Au nombre de ceux-ci, je souhaite en tout premier lieu, Monsieur le Ministre, cher Sébastien, vous exprimer ma gratitude d'avoir, avec une absolue discrétion, oeuvré auprès du Premier ministre afin de rendre possible ma promotion dans l'Ordre de la Légion d'honneur et me la faire découvrir, surpris, le 14 juillet au matin quand à mon réveil je vis un nombre anormalement élevé de SMS s'afficher en attente sur mon téléphone portable et que je compris en les lisant que le ruban rouge allait devenir rosette. Merci également d'avoir accepté de me remettre mes insignes d'officier. Merci enfin pour les propos par trop élogieux que vous avez exprimés à mon endroit. C'est un très grand plaisir de recevoir cette distinction de vos mains.

Si vous me permettez de donner un caractère plus personnel à mon propos, je souhaiterais rendre grâce ici à mon ami Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, à qui me lie une fidélité en amitié de près de 40 ans et à qui je dois le plaisir de vous avoir rencontré à l'occasion d'un déjeuner privé, à Evreux, il y a maintenant presque un an.

C'est là, à l'issue du déjeuner, que nous avons appris à nous connaître, dans une absence complète de formalisme et une immédiate spontanéité de la relation, directe, affable et chaleureuse, que vous

avez souhaité instaurer et qui m'a beaucoup plu. Nous avons longuement conversé, devisé, échangé, confronté nos points de vue, sans jamais se départir de cette cordialité, de cette franchise et de cette sympathie enjouée qui donnent tant d'agrément à l'échange et qui préludent à l'amitié. Je dois à la vérité de dire que je n'ai pas vu le temps passé, tant ce moment était un moment privilégié, de ceux précisément qui se détachent des contraintes horaires et des rythmes obligés de nos vies pour laisser à la plénitude de la découverte de l'autre le soin de s'épanouir.

Dans une interview à un journal, régional bien sûr, vous déclariez : « J'ai toujours eu un intérêt pour la chose publique ». Ce propos me parle profondément. Il vient résonner comme en écho, à ma propre vocation et à ma propre passion, celle de me consacrer à la chose publique, de servir l'Etat, de défendre l'intérêt général, de contribuer au bien commun. Cette ambition peut paraître désuète et archaïque, par trop idéaliste, voire théorique ou désincarnée. Elle est pourtant d'une actualité brûlante à un moment où la demande d'intervention de la puissance publique n'a jamais été aussi forte. Pas seulement, conjoncturellement dans les jours troublés que nous vivons, pour assurer la paix publique, mais plus généralement pour protéger socialement, pour réguler économiquement, pour rétablir des équilibres menacés, pour accompagner ou favoriser des évolutions sociétales, pour assurer une égalité des chances, pour promouvoir la cohésion des territoires, pour donner accès à la santé, à l'éducation et à la culture pour le plus grand nombre, pour lutter contre les discriminations, pour transmettre enfin des valeurs de citoyenneté, de tolérance et de solidarité. Ce choix de se mettre au service de la chose publique ne me paraît donc nullement appartenir à un passé révolu ou relever d'un ancien monde. C'est un choix qui n'est pas sans noblesse, sans élan, ni sans souffle, il implique abnégation et désintéressement et s'apparente bien souvent à un sacerdoce où la seule conscience d'une utilité collective du travail accompli apporte satisfaction, motivation et épanouissement.

Ma vie professionnelle est tissé de ce fil-là, de cet engagement au service de l'Etat, combiné à mon amour du droit et à ma passion pour la justice. Cet engagement s'est concrétisé dans l'exercice de mes fonctions au sein du corps judiciaire, que j'ai commencées dans un département qui vous est cher, Monsieur le Ministre, dans l'Eure au tribunal de grande instance d'Evreux, avant de les poursuivre à Meaux puis à la direction des affaires criminelles et des grâces sous l'autorité de Bruno COTTE, dont je salue la présence parmi nous ce soir. Cet engagement s'est exprimé dans ma longue période de détachement au SGG comme collaborateur direct du secrétaire général de l'époque, Renaud DENOIX de SAINT MARC qui a été pour moi l'exemple même de ce que peut être un grand serviteur de l'Etat. Ce même engagement s'est épanoui à travers mes expériences de cabinet si riches et si directement en phase avec la capacité d'action du politique, auprès de Jacques TOUBON, alors garde des sceaux qui me fait l'amitié de sa présence ou auprès de Jean-Pierre RAFFARIN, empêché ce soir, alors Premier ministre et que j'ai servi avec bonheur en qualité de conseiller justice sous l'autorité de Michel BOYON, son directeur de cabinet qui veut bien assister à cette cérémonie et que je remercie d'être des nôtres. Cet engagement, je l'ai vécu également avec force au Conseil d'Etat que j'ai rejoint en 1996 et où j'ai perçu toute la grandeur d'une institution prestigieuse, garante du respect de la loi et des libertés publiques, consciente des responsabilités qui lui incombent et de l'autorité intellectuelle, morale et juridique qu'elle exerce. Enfin, mon engagement pour la chose publique a trouvé à s'investir dans diverses fonctions au sein d'autorités de régulation : au CSA d'abord, comme directeur général auprès de Dominique BAUDIS, alors président de l'instance et avec qui mener l'aventure du lancement de la TNT qui a révolutionné le paysage audiovisuel français a été exaltant. Qu'il me soit permis ici de rendre hommage à sa mémoire. Ensuite, à l'ARCEP,

comme membre du Collège, à un moment clé de l'ouverture du marché de la téléphonie mobile à un 4ème opérateur, Free, et du déploiement de la fibre optique. Participer à cette œuvre collective, où l'impact de nos décisions pouvait se mesurer presque immédiatement en termes d'intensité concurrentielle du secteur et de satisfaction du consommateur, était particulièrement gratifiant car il montrait toute l'utilité sociale et économique du régulateur.

Enfin, dernière autorité à laquelle il m'est donné, et j'en suis fier, de pouvoir consacrer mon énergie et mon temps, avec passion, enthousiasme et dévouement, l'HADOPI. Cette institution, dont nombre de collaborateurs sont présents dans la salle ayant répondu, et je les en remercie, à mon invitation, est une institution-clé du secteur culturel. Elle a été, par le passé, injustement brocardée, voire stigmatisée. Certains ont même voulu, au plus haut niveau de l'Etat et sous un mandat présidentiel antérieur, la faire disparaître sans y parvenir heureusement. Combattre le piratage des œuvres culturelles sur internet afin que soit préservé et défendu le droit d'auteur n'est pas un combat d'arrière garde. Ce n'est pas un combat voué à l'échec, comme si le piratage devait être en quelque sorte admis comme une fatalité, un tribut à payer à la modernité, à l'évolution des technologies numériques et aux usages qui en découlent et qui devraient nécessairement être illicites. En réalité, le combat qui est mené n'est rien d'autre que celui de la préservation de la création, de son épanouissement, de sa diversité, que ce soit dans le secteur de la musique, du cinéma, de l'audiovisuel, du livre numérique, des jeux vidéos, des arts graphiques ou plastiques. Dans tous ces secteurs, la prédation et le pillage en ligne des œuvres au mépris du droit de propriété intellectuelle que l'auteur détient sur son œuvre et qui lui permet une juste rémunération est un véritable fléau. Sans rémunération, il n'y aura plus d'auteurs et sans auteur plus de richesse de l'offre culturelle. Le défi est d'importance ! Et l'HADOPI se doit d'y répondre. Elle le fait dans le cadre de ses compétences actuelles mais celles-ci sont limitées et elle appelle de ses vœux que soient améliorés, pour ce qui est du piratage sur les réseaux pair à pair, les moyens d'action dont elle dispose aujourd'hui à travers la procédure dite de réponse graduée et en se voyant doter de compétences nouvelles, pour ce qui est du piratage en streaming ou en téléchargement direct, afin de s'attaquer directement aux sites contrefaisants.

L'HADOPI est prête à faire plus et mieux pour lutter efficacement contre le piratage des œuvres dématérialisées et contribuer au développement de l'offre légale, pour autant que lui soient donnés par la loi de nouveaux pouvoirs. Elle est en ordre de marche et ses équipes, menées avec brio, finesse, intelligence et dynamisme par la secrétaire générale, Pauline BLASSEL, sont pleinement investies dans leurs missions au service de la création. Tout comme les membres du Collège, présents pour la plupart aujourd'hui et à qui j'adresse un salut amical, Ils ont foi en l'institution qu'ils servent avec sérieux, professionnalisme et sens du devoir. Je suis heureux de constater qu'un consensus semble se dégager aujourd'hui au sein des pouvoirs publics sur les évolutions que je viens d'évoquer, tant au niveau du Gouvernement que du Parlement. Monsieur le Ministre de la culture, cher Franck, vous qui avez été, quand vous étiez député, rapporteur du projet de loi portant création de l'HADOPI en 2009 puis avez été membre du Collège de l'institution, vous connaissez donc bien celle-ci et je n'ai pas de doute que vous aurez à coeur de lui permettre d'assumer avec plus d'ampleur et de capacité d'intervention sa mission. Du côté du Parlement, je ne peux que saluer les travaux qui, sous l'impulsion du président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale Bruno STUDER que je remercie de sa présence, ont été menés par la mission d'information sur une nouvelle régulation de la communication audiovisuelle à l'ère numérique, présidée par Pierre-Yves BOURNAZEL et dont Aurore BERGE était la rapporteure. Ce rapport

comporte nombre de propositions très intéressantes et très constructives sur le nouvel élan à donner à la lutte contre le piratage des œuvres sur internet et aux nouveaux moyens d'action dont l'HADOPI devrait se voir doter. Nous sommes pleinement en phase avec ces propositions. Quant au Sénat, qui est représenté ici aujourd'hui par Jean-Pierre LELEUX, vice président de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, je suis sensible à sa présence, et qui a toujours été un soutien précieux et sans faille de l'HADOPI, tout particulièrement quand son existence même a pu être menacée dans le passé, je sais par la voix de la présidente de cette commission qu'il sera soucieux de voir la Haute Autorité disposer de moyens d'action renouvelés.

Ce déploiement de l'institution, qui doit trouver toute la place qui lui revient dans le paysage de la lutte contre le piratage, à savoir une place centrale, je suis heureux de pouvoir y contribuer en exerçant les fonctions de président et ai pleine conscience des devoirs comme des responsabilités qui m'incombent. Je les assume en essayant de donner le meilleur de moi-même, avec autant que je le peux attention et considération pour tous ceux qui m'entourent professionnellement et avec autant que je le dois à l'institution le souci de lui donner vis-à-vis de l'extérieur la crédibilité et la reconnaissance qu'elle mérite. Mais cet engagement au service de l'institution n'est pas une aventure individuelle. Il n'a de sens que pour autant qu'il s'inscrive dans une démarche collective.

Au titre de cette dynamique collective, mes pensées et mes remerciements vont bien sûr à l'ensemble des membres du Collège et des membres de la Commission de protection des droits, l'instance qui met en œuvre la réponse graduée au sein de l'HADOI. Ils vont naturellement à l'ensemble des collaborateurs sans qui rien ne serait possible. Je suis sensible au fait que cette distinction m'ait été attribuée, ainsi que le mentionne le Journal Officiel, en ma qualité de président de l'HADOPI et que donc ce soit l'institution, c'est-à-dire tous ceux qui la font au quotidien, qui soit mise à l'honneur aujourd'hui. Mes remerciements vont aussi aux ayants droits dont un certain nombre de représentants sont dans la salle et dont la confiance est indispensable pour mener ensemble l'action contre le piratage, dans une complémentarité harmonieuse et efficace. Mes remerciements vont enfin à mes collègues, à mes amis et à mes proches sans qui je ne serais pas ce que je suis, leur soutien et leur bienveillante fidélité tout au long de mon parcours m'ont été précieux. Je rends hommage à ma famille, tout particulièrement à mes parents, pour l'affection dont ils m'ont entouré et pour les valeurs qu'ils m'ont transmises d'engagement, de fidélité, de respect des autres, d'humanisme et de goût de l'effort et du dépassement de soi. Je n'oublie pas mes enfants, dont l'amour m'apporte tant et dont l'évolution dans leur vie personnelle comme professionnelle m'est source de grandes joies.

En vous remerciant tous de votre présence et de votre patience, à une heure quelque peu tardive qui a obligé certains d'entre vous à remanier en dernière minute leur emploi du temps, en remerciant M. Guillaume RIVALAND, votre chef de cabinet, Monsieur le Ministre, pour son concours précieux à l'organisation de cette cérémonie, je voudrais finir ce trop long propos par une citation de Jules MICHELET qui ne cesse de me guider dans ma vie professionnelle mais aussi personnelle : "Le difficile n'est pas de monter, mais en montant de rester soi." J'espère pouvoir continuer à rester moi.